

# NICE : Fermeture des commerces et confinement, la carte et la liste des communes de l'aire littorale

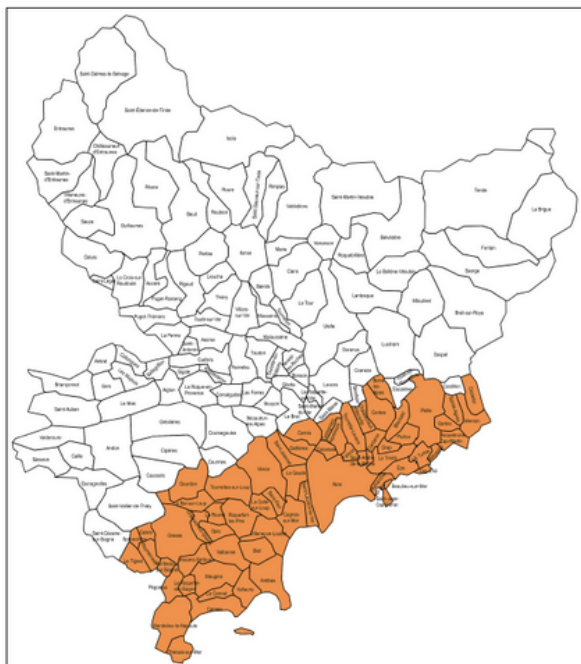
Dans l'attente des mesures annoncées, ce matin, par le préfet des Alpes Maritimes, voici la carte et la liste exhaustive des communes de l'aire littorale à laquelle s'applique les 2 mesures suivantes.



## LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU COVID-19 DANS LES ALPES-MARITIMES

Communes concernées par les nouvelles dispositions à compter du 23 février 2021 :

- un confinement du vendredi 18 h au lundi 6 h
- les commerces (hors alimentaires) de + de 5 000 m<sup>2</sup> ne sont autorisés à assurer que les activités de livraison ou de retrait de commandes



Antibes	Châteauneuf-Grasse	Le Bar-sur-Loup	Saint-André-de-la-Roche
Aspremont	Châteauneuf-Villevieille	Le Cannet	Saint-Jean-Cap-Ferrat
Auribeau-sur-Siagne	Colomars	Le Rouret	Saint-Jeannet
Beaulieu-sur-Mer	Contes	Le Tignet	Saint-Laurent-du-Var
Beausoleil	Drap	Mandelieu-la-Napoule	Saint-Paul-de-Vence
Berre-les-Alpes	Èze	Menton	Sainte-Agnès
Biot	Falicon	Mouans-Sartoux	Spéracèdes
Blausasc	Gattières	Mougins	Théoule-sur-Mer
Cabris	Gorbio	Nice	Tourrette-Levens
Cagnes-sur-Mer	Gourdon	Opio	Tourrettes-sur-Loup
Cannes	Grasse	Pégomas	Valbonne
Cantaron	La Colle-sur-Loup	Peille	Vallauris
Cap-d'Ail	La Gaude	Peillon	Vence
Carros	La Roquette-sur-Siagne	Peymeinade	Villefranche-sur-Mer
Castagniers	La Trinité	Roquebrune-Cap-Martin	Villeneuve-Loubet
Castellar	La Turbie	Roquefort-les-Pins	

- Fermeture des commerces (hors alimentaires) de + de 5 000 m<sup>2</sup>, qui ne seront autorisés à assurer que des activités de livraison ou de retrait de commandes;
- Confinement du vendredi 18 h au lundi 6 h pour les week-end du 26 février et du 05 mars